

# Conférence régionale de la santé et de l'autonomie

Présidente : Dr Laëtitia LEBRETON

Jeudi 15 février 2024 – Université de La Réunion





## 4. Suivi du projet régional de santé PRS 2023-2033



# Adoption du PRS La Réunion - Retour sur les arbitrages

# PRS – Adoption et avis réglementaires

→ Le Projet Régional de santé La Réunion 2023-2033 a été adopté par le directeur général de l'ARS La Réunion par arrêté N° 391/2023 du 30 octobre 2023 après les avis réglementaires :

- du Préfet
- de la **Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)**
- du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
- des Collectivités territoriales
- du Conseil d'Administration de l'ARS

⇒ **Avis sur le PRS : Des avis favorables et avis favorables avec réserves reçus**



### Activités qui nécessitaient un arbitrage à l'issue de la séance de la CRSA du 5 octobre 2023

- **Médecine** → Reconduction des implantations de médecine dans le Sud et dans l'Ouest. Adéquation entre les capacités ouvertes et projetées et les besoins ne nécessitant pas de nouvelles implantations.
- **SMR** → Maintien des 7 implantations de SMR Polyvalent dans l'Ouest
- **HAD** → Maintien de 2 implantations d'HAD. Capacité démontrée des opérateurs à poursuivre leur développement d'activité ces 5 dernières années, existence sur chaque zone de proximité de deux HAD garantissant le libre choix du patient.
- **Caisson hyperbare** → Maintien d'une implantation et de 2 équipements pour le territoire. Mise en service du deuxième caisson hyperbare au CHU Sud, avec demande d'ouverture aux praticiens des autres microrégions.

La plupart des observations formulées pendant la période de consultation a été prise en compte dans la rédaction des documents, et notamment celles émises par la CRSA sur les orientations thématiques du SRS et sur le PRAPS

# Projet Régional de Santé La Réunion -Travaux 2024



# Adoption du PRS, et après ?

## Les travaux à conduire en 2024

→ *De nouveaux chantiers avec la révision par voie d'avenant du Schéma Régional de santé:*

- ✓ Schéma cible de la Permanence des soins en établissements de santé (volet PDSES)
- ✓ Objectifs quantifiés de l'Offres de Soins pour l'activité de Radiologie interventionnelle
- ✓ Volet Biologie médicale

→ *Le suivi et la mise en œuvre du PRS la Réunion*

# Mise en œuvre et suivi du Projet Régional de Santé La Réunion

# Adoption du PRS, et après ?

## Projet Régional de Santé La Réunion Modalités de mise en œuvre et suivi

### Un suivi régulier de la mise en œuvre du PRS 2023-2033

- La mise en œuvre des actions sera lancée en 2024. Certains projets ont déjà démarré en 2023 et vont se poursuivre pendant toute la durée de la programmation.
- La dynamique de concertation et de co-construction va se poursuivre, avec les partenaires de l'ARS et les acteurs de santé, à travers des comités de suivi PRS et la construction de feuilles de route thématiques.

Elaboration des feuilles de route 2024 -  
2025 – Premières feuilles de route

⇒ Engagements prioritaires de l'ARS sur la  
période

### Des comités pour suivre la mise en œuvre du PRS La Réunion

#### ❖ Gouvernance :

- **Des comités de suivi dédiés** à chacune des priorités de santé du PRS La Réunion (= des comités reconduits par rapport au précédent PRS et des comités à installer)

#### ❖ Travaux des comités de suivi :

- **Priorisation des actions du PRS La Réunion** donnant lieu à une programmation afin de garantir l'atteinte des objectifs
  - ⇒ Elaboration par l'ARS des feuilles de route 2024-2025 : engagements prioritaires de l'ARS sur la période
- **Suivi des actions du PRS La Réunion** : recherche des convergences entre les actions de l'ARS et celles des partenaires, partage des avancées annuelles, des actions en cours, identification des freins
  - ⇒ Ajustement de la programmation des actions si besoin

#### ❖ Fonctionnement :

- **Réunion** 1 fois /an pour l'ensemble des thématiques. Animation par l'ARS.

# Projet Régional de Santé La Réunion

## Modalités de mise en œuvre et suivi

## Participants

- Représentant d'usagers via FAS
- Membres CRSA (2)
- Assurance Maladie
- Représentants des services de l'Etat en lien avec la thématique
- Conseil Régional
- Conseil Département
- Association des maires
- ORS
- Représentants des URPS et de fédérations
- Représentants des acteurs de prévention

**+ des partenaires, acteurs spécifiques à la thématique du comité**

## Désignation de 2 membres de la CRSA :

- **Appels à candidatures : 16/02/2024**
- **Retour des candidatures :  
22/02/2024 12H00**
- **Arbitrage : Commission  
permanente (22/02/2024, visio)**

Un grand nombre d'actions à mener sur 5 ans (2023-2028), durée du SRS et du PRAPS. Près de 500 actions programmées (2023-2028)

Priorisation des actions selon critères

## Priorisations des actions

- Des critères pour prioriser les 525 actions et leviers actions du SRS 2023-2028 pour bâtir des feuilles de route annuelles et bi annuelles
- Des leviers d'actions identifiés qui peuvent nécessiter une déclinaison plus explicite
- Des actions communes à plusieurs thématiques

### Critères :

- **Maturité de l'action** : projets en cours, projets prêts. Partenaires, opérateurs identifiés, volontaires
- **Effet attendu** : impact du projet
- **Faisabilité de l'action** : Démarrage possible de l'action en 2024 et /ou 2025
- **Temps de construction de l'action** : compatibilité avec la durée du SRS
- **Caractère structurant de l'action** : actions participant à la transformation du système de santé
- **Synergie avec autres actions du PRS** : actions impactant d'autres priorités du PRS

# Projet Régional de Santé La Réunion

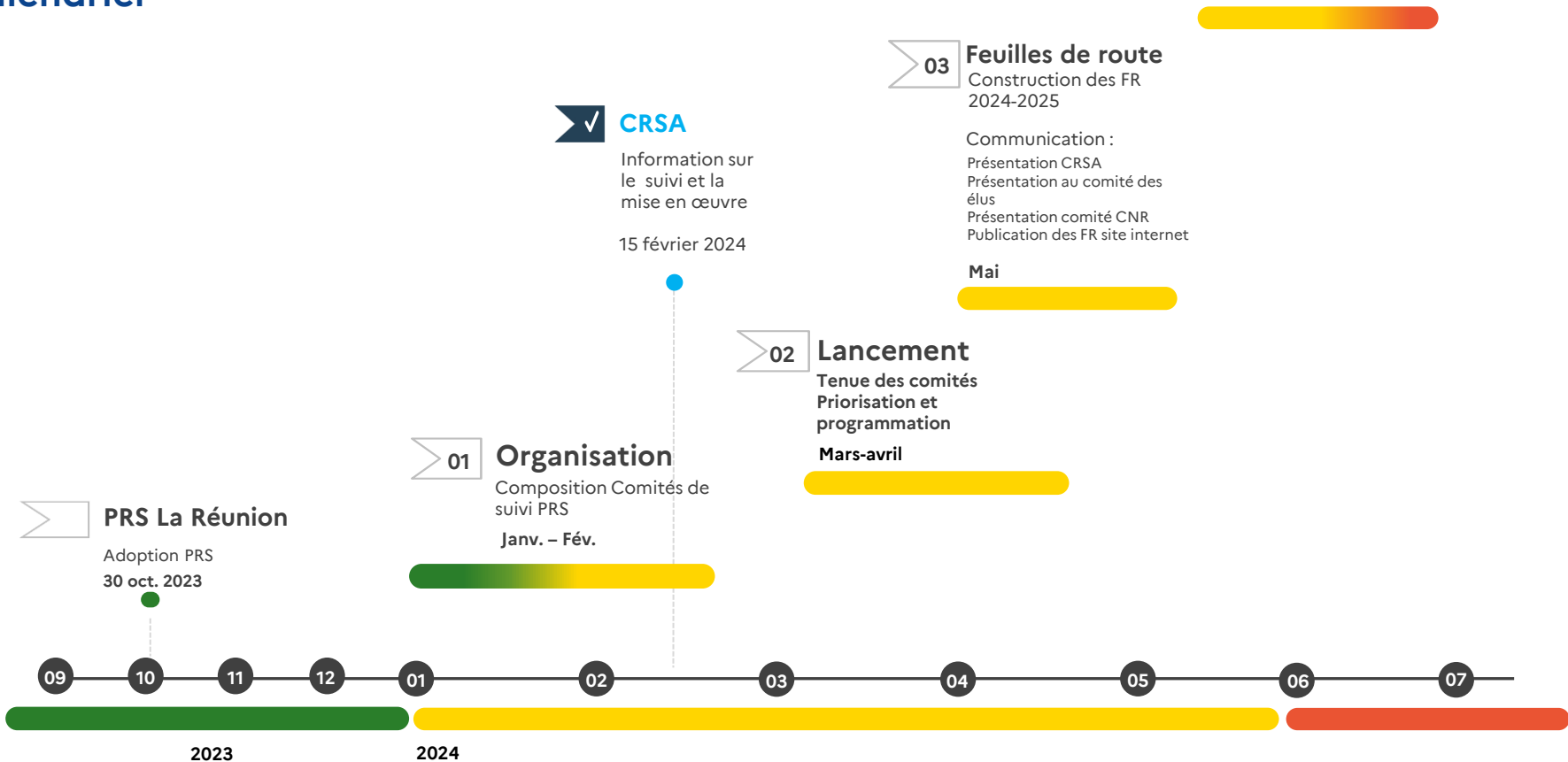
## Modalités de mise en œuvre et suivi



# Projet Régional de Santé La Réunion

## Modalités de mise en œuvre et suivi

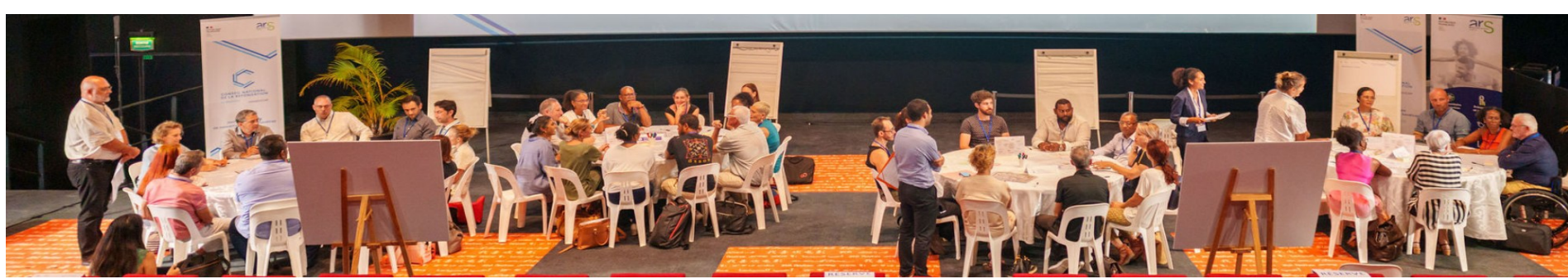
### Calendrier





# 5. Conseil national de la refondation Handicap 9 novembre 2023





- **9 novembre 2023 : 1er CNR Handicap de France** organisé par l'ARS en partenariat avec le Département, la Préfecture, le Rectorat, la CAF et la MDPH
- **Plus de 160 acteurs réunis** (élus, citoyens, professionnels de santé, services publics et associations) en présence de **Mme Fadila KHATTABI, ministre déléguée chargée des personnes handicapées** pour cette journée régionale de concertation sur le parcours et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap



# Objectifs de la journée

- **Promouvoir la construction démocratique et participative des politiques publiques** en mobilisant les usagers et les acteurs du territoire
- **Proposer, avec l'ensemble des parties prenantes, de nouvelles solutions** qui répondent aux difficultés spécifiques du territoire
- **Susciter et faire émerger les innovations et initiatives locales** ;
- **Donner la priorité aux besoins** insuffisamment couverts
- **Préciser la déclinaison opérationnelle de la feuille de route du PRS 2023-2028** et de la stratégie régionale de développement accéléré et d'innovation pour l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap



# Des ateliers de co-construction

120 personnes autour de 6 thématiques



- L'autonomisation à l'âge adulte
- L'accompagnement des parents et des familles
- L'accompagnement des personnes en situation complexe
- L'inclusion dans le parcours de vie au quotidien
- Le défi de la formation et de l'emploi
- Le vieillissement des personnes vivant avec un handicap



# Une restitution collective

Une restitution des ateliers en présence de **Mme Fadila KHATTABI, ministre déléguée chargée des personnes handicapées**, du préfet, du directeur général de l'ARS, du président du Département et du maire de Saint-Paul, avec la participation de **Pascal JACOB**, président d'Handidactique et grand témoin de la journée et du **Dr Vincent CAILLIER**, psychiatre au CHU (dispositif Télédiaade - TéléDiagnostic Autisme Adultes Dépendants, Association ClaireJoie)

# Signature d'une Convention par la Ministre, l'ARS et le Conseil Départemental portant sur la mobilisation de crédits nouveaux

## ➤ 47,3 millions d'euros au titre de l'État dont :

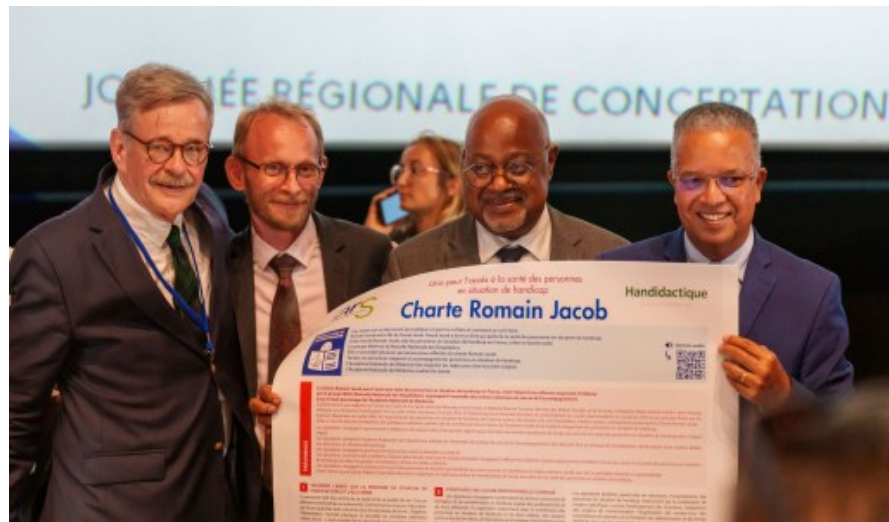
- 2,3 millions d'euros pour le renforcement des capacités de repérage, diagnostic et prise en charge des déficiences dès le plus jeune âge
- 7,7 millions d'euros en faveur de l'inclusion scolaire
- 10 millions d'euros de soutien aux investissements sociaux et médico-sociaux

## ➤ 540 000 euros au titre du Fonds d'Intervention Régional par l'ARS La Réunion

## ➤ 29 millions d'euros au titre du Département de La Réunion



# Signature de la Charte Romain Jacob



Fédérer l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux autour de l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap

## Propositions concrètes énoncées ci-dessous, issues des travaux du CNR handicap

- ❑ Autonomisation à l'âge : **socialisation** (éducation, autodétermination, formation des associations de quartiers et des aidants, développement de tiers-lieux)
- ❑ Accompagnement des parents et des familles : développer l'aller vers, pour réduire l'inégalité d'accès aux soins, **équipes mobiles pluridisciplinaires** (PS, AS, IDE, éducateurs spécialisés au diagnostic précoce du handicap)
- ❑ Accompagnement des personnes en situation complexes : **outil numérique simple partagé**
- ❑ Inclusion dans le parcours de vie au quotidien : améliorer l'offre des transports avec absence de coordination et d'harmonisation des acteurs de la mobilité sur le territoire (accessibilité insuffisante). **Enjeu de la mobilité durable avec AUTO-PARTAGE, ENTRAIDE ET LIEN SOCIAL des transports adaptés**
- ❑ Défi de la formation : **centre de formation spécialisé et de plateforme technique** (de formation voire de reconversion).
- ❑ PHV vieillissement des PH : **Décloisonner les secteurs PH/PA et coordonner et travail en transversalité en accentuant le maintien à domicile : associer les CCSAS, SAD le club du 3<sup>ème</sup> âge et associations : ouverture des 1/3 lieu aux EHPAD.**





## 6. Questions diverses



# Merci de votre attention



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Votre santé  
n'est pas une ambition*



[www.lareunion.ars.sante.fr](http://www.lareunion.ars.sante.fr)